



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/47/910  
S/25463  
23 mars 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-septième session  
Point 10 de l'ordre du jour  
RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR  
L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-huitième année

Lettre datée du 22 mars 1993, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre du Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakhstan, j'ai l'honneur de vous faire tenir le mémorandum de la République du Kazakhstan sur la convocation d'une conférence sur la coopération et les mesures de confiance en Asie.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 10 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Je saisis cette occasion pour vous informer que se tiendra à Alma-Ata, les 29 et 30 mars 1993, une réunion d'experts des ministères des affaires étrangères des Etats d'Asie sur les questions liées à la coopération et aux mesures de confiance en Asie. Ont été invités à se faire représenter à cette réunion les départements de politique étrangère des pays suivants : Fédération de Russie, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan, Iran, Inde, Pakistan, République populaire de Chine, Mongolie, Turquie, Japon, Thaïlande, République de Corée, Etats-Unis, République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Singapour, Malaisie et Australie, ainsi que l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La plupart des pays susmentionnés appuient la proposition tendant à convoquer une réunion d'experts à Alma-Ata.

La Représentante permanente de la République  
du Kazakhstan auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Akmaral K. ARYSTANBEKOVA

ANNEXE

Mémoire de la République du Kazakhstan sur la convocation  
d'une conférence sur la coopération et les mesures de  
confiance en Asie

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de la République du Kazakhstan, N. A. Nazarbaïev a présenté un certain nombre d'initiatives tendant à renforcer la sécurité internationale et la confiance, à mener une diplomatie préventive et efficace pour défendre la paix et la sécurité internationales, et à exploiter activement les possibilités offertes par la coopération régionale. Il a accordé une attention particulière à la question de la création d'un système de sécurité et de coopération sur le continent asiatique. Il a été proposé à cette fin de réunir une conférence sur la coopération et les mesures de confiance en Asie.

Dans le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111), M. Boutros Boutros-Ghali souligne la nécessité de renforcer le rôle de la coopération interrégionale pour défendre la paix et la sécurité internationales, assurer la stabilité et renforcer la coopération entre les organismes régionaux et l'Organisation des Nations Unies. Il y est dit que les organismes régionaux devraient participer plus activement à l'exercice de la diplomatie préventive, ainsi qu'au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix après les conflits, ce qui contribuerait à la stabilité régionale et, partant, internationale. Il y aurait donc lieu d'appliquer plus efficacement les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général de l'Organisation a exprimé son appui à l'idée de convoquer une conférence sur la coopération et les mesures de confiance en Asie. Cette initiative du Kazakhstan a été appuyée par les participants à la rencontre des dirigeants de l'Iran, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Pakistan, de l'Ouzbékistan, du Turkménistan et de la Turquie qui s'est tenue en mai 1992 à Achkhabad. Les chefs d'Etat qui y ont participé ont souligné que la création d'un système de sécurité collective en Asie permettrait de jeter les bases d'une paix plus solide et d'une plus grande stabilité dans cette région. Dans la déclaration commune dressant le bilan de la rencontre, les ministres des affaires étrangères ont été chargés d'étudier la possibilité de convoquer une Conférence sur la question.

Les propositions du Président du Kazakhstan ont reçu un appui positif au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et les représentants des départements de politique étrangère de l'Egypte, de l'Inde, de la Jordanie, de la Chine et d'autres pays asiatiques les ont bien accueillies.

En proposant d'instituer un système de sécurité collective en Asie sur le modèle de la CSCE, le Kazakhstan part de la constatation qu'il existe entre les Etats du continent une convergence d'intérêts qui les pousse à assurer une paix et une stabilité durables. Leur niveau de développement économique et la structure et l'interdépendance de leur économie ouvrent de vastes perspectives à une coopération économique et commerciale mutuellement avantageuse.

/...

Les moteurs de la coopération pourraient être les suivants :

- Garantie de la paix, de la stabilité et de la sécurité et renforcement des mesures de confiance en Asie;
- Coopération dans les domaines économique, scientifique et technique et en matière de protection de l'environnement;
- Coopération dans le domaine social et humanitaire.

Les principes fondamentaux de la coopération sont les suivants :

- Non-recours à la menace ou à l'emploi de la force;
- Règlement pacifique des différends;
- Intégrité territoriale des Etats;
- Inviolabilité des frontières existantes;
- Souveraineté des Etats;
- Non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats;
- Egalité des droits et droit des peuples à choisir leur propre destin;
- Coopération entre Etats;
- Respect des droits de l'homme;
- Respect scrupuleux des obligations internationales.

Ces principes de coopération procèdent de la Charte des Nations Unies et d'autres documents fondamentaux adoptés par l'Organisation des Nations Unies. Pour compléter ces principes traditionnels de la coopération panasiatique, le Kazakhstan a l'intention de proposer plusieurs approches nouvelles, esquissées dans les propositions du Président N. Nazarbaïev :

- Principe d'une prévention authentique visant à éliminer par avance les causes économiques et sociales de conflits politiques ou militaro-politiques éventuels;
- Principe de l'identification rapide des conflits en gestation, afin de les résoudre sans recourir à la force bien avant qu'ils n'atteignent le stade de l'affrontement armé;
- Principe de la primauté des méthodes d'incitation sur les méthodes de contrainte dans le règlement des conflits.

Les Missions permanentes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pourraient dans le cadre de mesures conformes à l'esprit de

/...

l'Organisation, oeuvrer de concert à la réalisation du projet de Conférence sur la coopération et les mesures de confiance en Asie. A cette fin, les Représentants permanents de tous les Etats souhaitant promouvoir la stabilité et la prospérité de l'Asie pourraient avoir un échange de vues au sujet des propositions et approches concrètes à présenter en la matière.

Les questions ci-après pourraient ainsi être abordées :

1. Organisation de rencontres régulières des Représentants permanents des Etats souhaitant promouvoir la prospérité et la stabilité de l'Asie en vue d'échanger des idées et des propositions sur la question;
2. Activités de plaidoyer en la matière auprès des autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.
3. Coordination des activités visant à faire progresser à l'Assemblée générale l'idée de réunir une Conférence sur la coopération et les mesures de confiance en Asie.

Il serait souhaitable d'organiser, le 30 mars 1993, au siège de la Mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York, la première réunion des Représentants permanents auprès de l'Organisation de tous les Etats souhaitant examiner les questions soulevées dans le présent mémorandum.

-----